

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	<b>Séance du : Mardi 29 Juin 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>41</b>	
Présents : 36	Pour : <b>41</b>	
Absents : 4	Contre : <b>0</b>	
Représentés : 5	Abstention : <b>0</b>	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

### **23. Développement économique – Modification du règlement d'attribution de l'Aide à la location et approbation du nouveau règlement :**

Monsieur BRUN rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté de communes du Clermontais exerce la compétence développement économique sur son territoire.

Par délibération en date 19 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé un règlement d'attribution d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif vise à aider à l'implantation de commerces de proximité et à la reprise de fonds de commerces dans les centres-villes du territoire. Cette aide prend la forme d'une subvention calculée en fonction du loyer et attribuée en co-financement avec la commune d'implantation du commerce bénéficiaire de l'aide.

Considérant la nécessité de faire évoluer ce règlement avec l'ajout des dispositions suivantes :

#### **II Bénéficiaires :**

-Les nouveaux commerçants ou artisans ou repreneurs de locaux commerciaux et artisanaux s'installant dans les centres-villes et villages au sein d'un zonage dédié.

**Exclusions :**

- Les entreprises installées depuis plus de 6 mois dans les locaux en question lors du dépôt de la demande (date d'entrée du bail faisant foi)
- Les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective
- Les entreprises dont l'activité est saisonnière.

**III Dépenses éligibles :**

- Sont exclus les loyers hors taxes et hors charges relatifs à la location d'un local commercial ou artisanal au titre d'un bail précaire, sauf si au-delà du terme d'une période d'une année, le bail précaire se transforme en bail commercial.

En conséquence, Monsieur BRUN propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement d'aide à la location présentées en annexe
- **D'ACTER** l'application de ce nouveau règlement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Développement territorial réunie le 21 juin 2021.

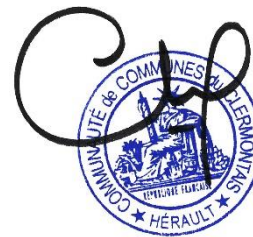
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modifications du règlement d'aide à la location présentées en annexe
- **ACTE** l'application de ce nouveau règlement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20210708-2021-06-29-23-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021